La déprescription

Patients concernés

Les patients ciblés pour la déprescription peuvent notamment être ceux :

- atteints d'une maladie à un stade avancé ou terminal victime de démence, en situation d'extrême fragilité et/ou de dépendance totale ;
- présentant un nouveau symptôme ou un syndrome clinique évocateur d'un effet indésirable (chute, confusion, fatigue, etc.) ;
- traités avec des médicaments comportant de nombreux effets indésirables ou des combinaisons de traitements à risque d'interactions ;
- sous médicaments en prophylaxie pour des scénarios sans augmentation du risque de maladie à l'arrêt (par exemple bisphosphonates/ statines).

Contexte

Les interactions médicamenteuses sont à l'origine de plus de 200 000 hospitalisations.

L'usage de certains médicaments, particulièrement chez les personnes plus âgées ou chez celles avec des problèmes de santé plus complexes, peut causer davantage de tort que de bien.

L'optimisation des médicaments et la **déprescription ciblée** sont d'une importance vitale lors de la gestion de **maladies chroniques** ; elles permettent d'éviter des effets indésirables et d'améliorer l'état de santé du patient.

Parfois, la réduction des médicaments peut entraîner des événements indésirables liés au sevrage. Ces événements peuvent être considérés comme des effets secondaires associés à l'arrêt du médicament.

Ils peuvent être relativement simples et impliquer, par exemple, l'augmentation d'une douleur lors de la réduction de la dose d'un médicament anti-douleur.

D'autres effets peuvent être plus graves.

Par conséquent, les doses de certains médicaments doivent être réduites très progressivement afin d'éviter les effets de sevrage.

Il est préférable que la réévaluation du traitement soit réalisée en partenariat très étroit avec le pharmacien d'officine qui pourra alors proposer un Bilan Partagé de Médication (en fonction de l'âge), un Bilan Prévention ou un Bilan Antalgiques de palier II au patient.

Exemples : Psychotropes (benzodiazépines et antidépresseurs), Antalgiques (tramadol) et Inhibiteurs de

la pompe à protons.

Conseil pratique

La déprescription est une **démarche interprofessionnelle** : le pharmacien et le médecin travaillent en coordination pour sécuriser le processus, optimiser la prescription et améliorer les résultats pour le patient.

Cette approche est particulièrement valorisée pour les patients de plus de 80 ans ayant ≥ 10 lignes de traitements médicamenteux par le biais de la **consultation longue de déprescription** présente dans la convention des médecins de 2024, mais elle peut s'étendre à d'autres populations à risque.

L'appui du Bilan Partagé de Médication est nécessaire à la réalisation de cette consultation.

Définition

À un certain moment, la prise de médicaments qui étaient auparavant adaptés à la santé d'un patient doit être réévaluée.

La déprescription est la réduction de dose ou la cessation d'un médicament qui n'a plus d'effet bénéfique ou qui risque de nuire au patient.

C'est un élément essentiel d'un bon processus de prescription.

A lire

Algorithmes pour la déprescription : Home – Deprescribing.org

ameli.fr : La déprescription

Déprescription : un processus fondé sur la confiance et la coordination

Fiche OMNIPrat : Consultation longue dite consultation de déprescription